

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Novembre 2016 à 19 heures

Présents : Mme SOULARD, Mr FRAPPÉ, Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr NORMAND, Mr LEVIS, Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr LEGRAND, Mr HURTEAUD.

Absent : Mr BRUNET.

Secrétaire de séance : Mr NORMAND.

ORDRE DU JOUR

1 – ECOLE MATERNELLE -

- Etude des devis remplacement porte.
- Devis remplacement pièce bois jeu extérieur.

2– COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD GIRONDE –

- Désignation d'un délégué au CIAC.

3 – URBANISME -

- Etude des conventions pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

4– PERSONNEL COMMUNAL -

- Renouvellement contrat aidé (aide au service cantine, entretien bâtiments et accueil des enfants bus scolaire)
- Fin contrat aidé au secrétariat.

5 – QUESTIONS DIVERSES-

- Contrôles réglementaires, SIRP, ...

Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers Municipaux et il est noté l'absence de Mr BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réunion du 10 octobre 2016.

Madame le Maire propose de procéder à l'étude des questions portées à l'ordre du jour.

1 – ECOLE MATERNELLE –

REMPACEMENT PORTE ENTREE ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide , par 7 voix POUR – 1 voix CONTRE – 2 abstentions , de retenir le devis de la Société BLAYE FERMETURES pour la fourniture de la porte d'entrée de l'école maternelle, pour un montant hors taxes de 3 893,66 euros soit 4 672,39 euros TTC.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2016 par la Chambre Régionale des Comptes et validés par arrêté du Préfet (Dépense liée à la sécurité).

REPLACEMENT MUR INCLINÉ JEU EXTERIEUR

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE, de retenir le devis de la Sté LAPPSET pour un montant hors taxes de 526,00 euros , soit 631,20 euros TTC.

Monsieur RAITON se propose de récupérer la marchandise, permettant à la Commune d'économiser les frais de port et de dossier soit un montant de 100,80 euros TTC.

2 – CDC LATITUDE NORD GIRONDE – Désignation délégué titulaire CIAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE, de désigner membre titulaire du Centre Intercommunal d'Action Culturelle, auprès de la CDC LATITUDE NORD GIRONDE : Monsieur LEVIS Arnaud.

3 – URBANISME – Instruction des demandes d'urbanisme

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que SAUGON étant dotée d'une carte communale, les demandes d'urbanisme sont instruites jusqu'au 31 Décembre 2016 par la DDTM de LANGON mais qu'il est nécessaire de signer une convention avec un service urbanisme pour l'instruction des demandes à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Madame le Maire indique aux Conseillers Municipaux que Monsieur le Préfet n'a toujours pas pris l'arrêté sur le SDCI.

Si la Commune de SAUGON doit intégrer la Communauté des Communes de BLAYE, celle-ci ne dispose pas d'un service urbanisme et Il n'est pas prévu pour l'instant de pouvoir signer une convention avec la CDC LATITUDE NORD GIRONDE qui propose aux communes adhérentes un service urbanisme .

Il est donc nécessaire de signer une convention avec la Communauté des Communes de l'Estuaire ou le SDEEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE :

- de retenir la proposition de la Communauté des Communes de l'Estuaire pour l'instruction des actes d'urbanisme de la Commune de SAUGON.

- autorise Madame le Maire à signer la convention entre la Communauté des Communes de l'Estuaire et la Commune pour l'instruction, à compter du 1^{er} Janvier 2017, des demandes d'autorisation d'urbanisme, sous réserve du transfert de la Commune de SAUGON vers la Communauté des Communes du Canton de BLAYE (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal). Dans le cas où la Commune de SAUGON ne serait pas rattachée à la Communauté des Communes de BLAYE, elle signerait une convention avec la CDC LATITUDE NORD GIRONDE.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE Mme DENECHAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE, d'autoriser Madame le Maire à renouveler le contrat de Mme DENECHAU Jessica pour la période du 1^{er} Décembre 2016 au 30 Novembre 2017.

FIN CONTRAT AIDE AU SECRETARIAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement du contrat aidé de Mme WYKA expirera le 1^{er} Février 2016 et rappelle que ce contrat a été décidé par Mme DUMAS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BOUQUET, Secrétaire de Mairie ne fera valoir ses droits à la retraite que dans 4 ans, et que dans ces conditions, il serait mal vu de recruter dès maintenant en formation la personne susceptible d'occuper le poste de secrétaire de Mairie.

Toutefois, Madame le Maire pense que dans l'immédiat et pour laisser un peu de temps à Mme WYKA dans sa recherche d'emploi, il pourrait lui être proposé un contrat de courte durée (3 mois) et aussi pour demander à Mme BOUQUET de solder ses congés 2016.

Madame le Maire précise que la période des congés pour les fonctionnaires est fixée par année civile soit du 1^{er} Janvier au 31 Décembre. Les congés doivent être soldés au 31 Décembre de l'année en cours sauf autorisation de report accordée par le Maire.

Madame le Maire indique qu'elle accordera aux agents un report, à titre exceptionnel, des congés 2016 au 30 Avril 2017.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR – 1 abstention d'autoriser Madame le Maire à proposer à Mme WYKA, un CDD de courte durée (3 mois) afin de lui permettre de rechercher un emploi et demander à Mme BOUQUET de solder ses congés 2016 .

5 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle recevra les trois adjoints techniques avec les adjoints pour faire le point sur les activités, le matériel, les attentes de la Collectivité et des agents.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté les sociétés APAVE, NORISKO et QUALICONSULT pour des devis concernant le contrôle électrique des bâtiments communaux. La société SICLI est intervenue pour la réalisation de nouveaux plans pour l'école, Ceux précédemment validés n'étant pas conformes.

SICLI a remis un devis concernant une formation dans le cadre des incendies en direction du personnel scolaire et enseignant.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SIRP, La Présidente du SIRP l'a désignée Vice- Présidente. Monsieur BRUNET était aussi présent.

Lors de cette réunion il lui a été indiqué qu'une partie du temps de travail des 2 ATSEM (temps de travail des ATSEM passé à la cantine scolaire) devait être pris en charge par la Commune de SAUGON, soit un montant annuel d'environ 5 000,00 euros, auquel devrait s'ajouter les arriérés. Après interrogation du Maire de GENERAC, celui-ci a indiqué que l'on ne tiendrait pas compte du passif. Or, il faut distinguer deux temps dans le travail des ATSEM auprès des enfants : le temps scolaire et le temps périscolaire. Participer à la surveillance et à l'accompagnement des temps de cantine fait partie intégrante du rôle des ATSEM. Ces dépenses sont donc à la charge du SIRP (répartition entre les deux communes).

Aussi, j'ai demandé à la secrétaire de Mairie d'adresser un mail au secrétariat du SIRP, accompagné des textes correspondants. Nous n'avons à ce jour aucune réponse de Madame la Présidente du SIRP.

Monsieur HURTEAUD a été interpellé par Mr LANDRIT, concernant le busage de son entrée située sur la VC 111 « Chemin de Manan bas ». Monsieur DURET , Adjoint à la voirie indique que, comme cela a toujours été le cas, le propriétaire doit acheter les buses et la Commune les installe.

Monsieur HURTEAUD signale aussi un problème concernant le trop plein de la mare située lieu-dit « Le Terrier des Poirasses »(maison GIRAUD) qui se déverse de l'autre côté de la route. Il a constaté Un affaissement sur le bas- côté de la VC 124 « Chemin Le Terrier des Poirasses ». Il serait donc nécessaire d'intervenir rapidement.

Il est aussi signalé la vitesse excessive des véhicules agricoles de Mr BOUILLAC et il serait souhaitable de le contacter afin de lui demander de ralentir lors de la traversée des voies communales.

Il est aussi signalé le danger des courses effectuées sur la Départementale par deux véhicules entre le cimetière et le Bourg .

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ils ont rencontré avec Monsieur FRAPPÉ Monsieur MARTIN, architecte chargé des travaux d'aménagement à l'école maternelle.

Les plans réalisés précédemment ne correspondent pas du tout à nos besoins.

Aucune concertation n'avait été engagée avec le Directeur d'Ecole.

Nous nous sommes donc déplacés à l'école afin de faire le point , en concertation avec Monsieur DORÉ , des besoins et des travaux à envisager.

Une majoration des honoraires d'architecte d'environ 1 500 euros devra être prévue lors du vote du Budget 2017. Mme BOUQUET se chargera d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental et de la DETR.

La commission voirie, composée de Mr DURET, Mr NORMAND, Mr LAMAUD, Mr LEGRAND ainsi que Monsieur FRAPPÉ et Mr PEYNAUD, Adjoints, effectuera samedi 12 Novembre 2016 à partir de 9 heures 30 , en compagnie de Mr DECOURT, agent communal, un inventaire des fossés à entretenir .

Monsieur LEVIS tient à rappeler un problème récurrent de livraison des colis, interventions des services des urgences et donc sur la nécessité de prévoir la numérotation de la voirie.

Il précise qu'il est nécessaire de bien informer les administrés et de la gratuité pour mise à jour des adresses. Il est donc demandé à Mme BOUQUET d'obtenir des renseignements sur les démarches à engager en se rapprochant de collectivités qui auraient réalisé la numérotation communale.

Monsieur LEVIS tient à signaler que la commémoration pour le 11 Novembre ne se trouvait ni sur le site de la Commune, ni dans la presse. Il s'agit probablement d'un oubli, regrettable bien sûr, mais faisant suite à l'attente de la confirmation d'une modification d'heure de la cérémonie avec Monsieur HALIVEGE, Président de la FNACA du Canton de ST Savin et porte-drapeau lors des cérémonies , lequel assiste aux cérémonies sur plusieurs communes du canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.